

JOURNAL DE FRANCE

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RIX DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION 17, RUE NEUVE, 17 Directeur-Gérant: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES: RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 23 DÉCEMBRE 1885

CLAIRVOYANCE ET PATRIOTISME

Pourquoi ne le dirions-nous pas? L'attitude de certains députés et de certains journaux de la droite vis-à-vis de l'évêque d'Angers, nous blesse dans nos sentiments de catholique et nous froisse dans notre patriotisme.

Nous sommes humiliés de voir les organes opportunistes défendre Mgr Freppel contre les attaques de nos amis.

Nous sommes attristés et inquiet de ce qui se passe à Paris. Il y a, dans toute cette affaire du Tonkin, de formidables malentendus, des obscurités et des combinaisons parlementaires qui peuvent amener des désastres et jeter la division parmi les conservateurs et les catholiques.

Mgr Freppel a parlé en évêque et en patriote, il n'a peut-être pas parlé en tacticien soumis à la discipline de son « groupe ».

Nous n'avons pas le courage de le lui reprocher. La droite ne saurait donner sa confiance au ministère, mais elle commettrait une faute et tomberait dans un piège en s'associant, sans réserves, à ceux qui veulent l'abandon pur et simple de nos conquêtes en Indo-Chine.

Les députés de la droite ont promis à leurs électeurs de travailler à une solution honorable de l'entreprise tonkinoise. Ils se sont engagés à ne pas favoriser de nouvelles expéditions lointaines.

Ils n'ont pas promis des capitulations humiliantes dans le présent, dangereuses pour l'avenir.

Une déclaration de la Droite nous paraît nécessaire. Nous savons qu'on la prépare, mais nous n'en connaissons pas l'esprit.

Puisse-t-elle dégager la responsabilité de la droite dans ce qui s'est fait jusqu'ici, réprover la politique conquête qui a été follement pratiquée, mais affirmer les principes traditionnels de la politique coloniale de la France, c'est-à-dire la protection de nos nationaux et la protection des chrétiens!

Ces deux intérêts sont intimement liés; ils ne font qu'un dans l'Extrême-Orient. En les sauvegardant comme il convient, on servirait bien la France et son commerce.

ALFRED REBOUX.

NOUVELLES DU JOUR

L'incident d'Angers La Patrie publie cette note que nous donnons sous toutes réserves: « Nous croyons savoir qu'une note émanant du Vatican l'ordre à Mgr Freppel de faire publier dans le journal d'Angers, dont il dispose, le discours prononcé par Mgr Thomas, archevêque de Rouen, au congrès catholique tenu dans cette ville au commencement du mois de décembre, discours commençant en termes élogieux la récente encyclique de Léon XIII sur la constitution chrétienne des États. »

M. Hector Pessard Le bruit répandu de la retraite de M. H. Pessard, comme directeur politique et rédacteur en chef du National, est confirmé. Il est remplacé par M. Paul Fouquier.

Léon XIII Le Temps publie cette dépêche: « Rome, 22 décembre. — La santé du pape n'est rien moins que satisfaisante. Le médecin particulier de Léon XIII ne le quitte ni jour ni nuit. Avant-hier, après avoir reçu en audience M. de Schlegel, qui lui a transmis les remerciements de l'empereur d'Allemagne pour sa médiation dans le conflit des Carolines, le pape a eu une défaillance. Il manque d'appétit et ne mange presque plus. »

Scandales à la Chambre italienne Rome, 22 décembre. — On commente vivement les scandales qui ont marqué les dernières séances de la Chambre avant les vacances de Noël et particulièrement la séance du 19 courant. Le compte rendu que les journaux en ont donné a été attenté sur un ordre formel du gouvernement qui a recouru même à ce « fait de mesures de rigueur ».

M. de Freycinet a attaché une importance capitale à ce point et obtint l'adhésion de la majorité à l'égard de l'évacuation de Tananarive, Vohmar, Passandava et les dix autres postes occupés par nos soldats et nos marins. Tananarive ne sera toutefois évacuée qu'après le paiement de dix millions stipulé au profit des commerçants français lésés par l'état de guerre et le règlement de cette somme par annuités.

glements universitaires voté hier par la Chambre. Le député Costa a harangué les étudiants, qui ont été dispersés ensuite par les carabiniers. Des cris de « Vive Obshchak! » ont retenti, et un certain nombre d'arrestations ont été opérées.

Un ordre du jour du prince Alexandre Sofia, 22 décembre. — Dans son ordre du jour le prince a annoncé qu'un armistice était conclu sur les bases posées par la commission militaire internationale; il a remercié les officiers et les soldats pour leur bravoure exemplaire et a ajouté qu'il reconnaît avec gratitude que l'armée bulgare est redevable des succès remportés aux soins constants de l'empereur de Russie pour elle et à l'activité exemplaire des instructeurs russes, qui ont inspiré aux soldats bulgares les qualités de discipline, le bravoure et d'amour de la patrie, auxquelles ils doivent la victoire.

Vengeances opportunistes M. Brisson, président du conseil, vient d'obliger M. Richemont, auditeur au conseil d'Etat, à donner sa démission. M. de Richemont a, parait-il, commis le crime de ne pas cacher ses opinions conservatrices pendant la période électorale.

MISE EN ACCUSATION

Mardi, MM. Michelin en Planteaux ont déposé, à la Chambre, une proposition tendant à la nomination d'une commission de 22 membres, chargée de faire une enquête sur la question du Tonkin, depuis ses origines jusqu'à ce jour, et de rechercher les responsabilités en vue de la mise en accusation de tous les ministères dont la responsabilité serait engagée. MM. Camelinat et Basy ont signé cette proposition.

Les élections du Tarn-et-Garonne

On lit dans le Français: « Que se passe-t-il en Tarn-et-Garonne? Nous avons cité hier les dépêches successives arrivées dans la journée. On en était resté à une dernière dépêche donnant la majorité à trois conservateurs et à un républicain, sans dire s'ils étaient ou non élus. Depuis lors on n'a rien reçu. Que signifie ce silence? A quelle manipulation sommes-nous les bulletins et les procès-verbaux dans les bureaux de la préfecture de Montauban? Hier, M. Salis, député de l'Hérault, faisait circuler à la Chambre sur les bancs de la gauche une dépêche de M. Lasserre qui peut faire entrevoir à quelles honnêtes manœuvres on se livre. Cette dépêche était ainsi conçue: « Plus: Lasserre, Canbe, républicains; Prax-Paris et Trubert, réactionnaires. Modification probable en faveur républicains après recensement. Vive la République! — Signé: Lasserre. »

« Ainsi qu'il est aux républicains d'avoir obtenu ce résultat étonnant, si étonnant qu'il en est absolument suspect, d'avoir fait sortir de terre entre les deux scrutins trois mille électeurs républicains nouveaux, découverts, nous allions dire créés par eux. Il leur faut maintenant faire le coup du recensement. Ce nouveau « coup », d'invention républicaine, et qui a été pratiqué naguère avec un cynisme sans pareil à Toulouse, pourquoi en effet, ne l'emploierait-on pas à Montauban? N'est-ce pas là, entre amis, entre collègues dans les bureaux de la préfecture? Les candidats opposants ne sont-ils pas consignés à la porte, qui est au contraire ouverte toute grande aux candidats républicains? On peut donc s'attendre à voir tout sortir de ces mystérieuses collaborations, surtout si M. Lasserre a pris des leçons de M. Constans. »

LA PAIX AVEC LES HOVAS

Règlement de la Question de Madagascar

C'est moins un traité de paix que M. Patrimoine, délégué à Tamatave du ministère des affaires étrangères, vient de traiter avec deux représentants du gouvernement d'Emyrine, qu'un règlement de la question de Madagascar.

Les négociations suivies depuis deux années, souvent interrompues, reprises sur des bases nouvelles le 20 novembre, viennent d'aboutir à un compromis plutôt qu'à un véritable traité de paix succédant à de longues hostilités; mais ce compromis, hitons-nous de le dire, nous donne de suffisantes satisfactions pour qu'il soit approuvé dans toute sa teneur, bien qu'il s'écarte beaucoup des conditions de paix qu'on se flattait d'imposer aux Hovas.

Ce n'est même pas un protectorat, dans toute l'étendue du terme ordinairement à ce mot, que la France est appelée à exercer sur l'île de Madagascar. Le mot « protectorat » ne figure même pas dans le traité; il est remplacé par le mot « garanti » qui, dans la pensée des négociateurs ne s'étend qu'aux relations extérieures du gouvernement hova. Celles-ci seront dirigées par le représentant du gouvernement français chargé de veiller à l'exécution du « traité de garantie » qui assure aux Hovas leur autonomie complète et l'exercice de leur souveraineté sur les Sakalaves, Antakaras, etc., qui fera du reste l'objet d'un accord spécial.

M. de Freycinet a attaché une importance capitale à ce point et obtint l'adhésion de la majorité à l'égard de l'évacuation de Tananarive, Vohmar, Passandava et les dix autres postes occupés par nos soldats et nos marins. Tananarive ne sera toutefois évacuée qu'après le paiement de dix millions stipulé au profit des commerçants français lésés par l'état de guerre et le règlement de cette somme par annuités.

Rome, 22 décembre. — Il y a hier matin, devant l'Université, une importante démonstration de la part des étudiants, à cause du nouveau ré-

La magnifique baie de Diego Suarez, au nord de l'île, restera seule en la possession de la France qui pourra y créer tous les établissements maritimes dont sa flotte pourra avoir besoin; mais il est spécifié que la souveraineté de la reine de Madagascar, s'étend même sur ce point, le seul qui reste entre nos mains, et il régit une grande activité pour la construction de bâtiments de toute sorte, dont quelques-uns sont en pierre. Il y a déjà là toute une installation.

Quant au droit réclamé par nos nationaux de devenir propriétaires indiscutables de terrains achetés par eux, rien n'a pu faire fléchir la volonté du gouvernement hova, absolument opposé à ce que les étrangers deviennent acquéreurs définitifs de la terre; nos commerçants et agriculteurs pourront seulement conclure des baux à long terme, sans l'intermédiaire toutefois du gouvernement hova.

Cette concession est de peu d'importance et ne sera d'aucun secours pour nos colons, car l'administration indigène restera toujours libre d'interdire aux Hovas de céder leur terre pour une durée indéterminée. Elle ne s'opposera pas à ce que nous en achetions; elle se bornera à défendre qu'on nous en cède. Il n'a toujours été ainsi.

La souveraineté de la reine de Madagascar est reconnue par la France sur l'île entière; et le gouvernement français ne s'immiscera ni n'interviendra dans l'administration intérieure du pays. Tel est, dans ses grandes lignes, le règlement qui vient d'être fait d'une question qui n'a jamais beaucoup occupé l'opinion publique et qui méritait de l'intéresser davantage du moment que nous avions dans l'île 5,600 hommes de troupes et 2,600 marins qui soutenaient depuis deux années et demie une lutte fort pénible.

C'est en grande partie aux démarches incessantes de M. Maigrot, un créole de l'île Maurice, où il est consul d'Italie, que nous devons la cessation des hostilités; il a entre-tenu chez le gouvernement hova, après lui avoir longtemps démontré le risque qu'il encourait en poussant la France à entreprendre quelque grande expédition qui trouverait facilement le chemin de Tananarive, le désir d'en terminer au moyen de quelques concessions au-devant desquelles M. de Freycinet est allé en consentant, moyennant la présence à Tananarive d'un résident français qui sera l'intermédiaire obligé des relations de la reine de Madagascar avec les puissances étrangères, à évacuer toutes les villes, au nombre de sept, que nous occupions.

Les négociations qui ont abouti à ce traité ont commencé le 19 novembre; le traité a été signé le 13 et le 13 décembre. C'est à bord de la Nivade, vaisseau de l'amiral Milot, mouillé devant Tamatave, que les négociations ont été conduites par M. Patrimoine, qui, dès son arrivée, a signifié aux parlementaires hovas les conditions dont il était porteur. En attendant que ceux-ci reçoivent la réponse du gouvernement d'Emyrine, M. Patrimoine s'est rendu, sur la Nivade, aux îles Comores, où il a régularisé la question de ces îles, dont on aurait pu nous contester la possession, le traité de protectorat sur les Comores laissant matière à discussion.

Dix jours après, M. Patrimoine est de retour à Tamatave et a signé le traité dont M. de Freycinet a donné connaissance hier à la tribune de la Chambre.

M. de Ségurier, nommé consul résident à Tananarive, arrivera à la fin de ce mois à Madagascar et prendra immédiatement possession des nouvelles fonctions que lui réserve le traité.

REVUE DE LA PRESSE

M. J. Simon publie dans le Matin, un article sur le service militaire. En voici la fin: « Pour les généraux, tous les hommes du métier sont d'accord pour nous dire qu'il faut distinguer l'instruction et l'éducation du soldat. Six mois suffisent pour lui enseigner l'exercice; trois ans ne lui suffisent pas pour lui enseigner l'esprit de discipline, allant inclusivement jusqu'au mépris de la mort. Même pour le métier proprement dit, les généraux affirment qu'on ne fait en trois ans ni un cavalier ni un artilleur. Sur ce dernier point, qui est le point capital, l'unanimité est absolue. Ceux même qui consent à sacrifier la loi de 1872 (et ils sont en bien petit nombre), déclarent expressément qu'ils ne renonceraient au service de cinq ans que quand on aura trouvé et appliqué le moyen de faire des sous-officiers, en dehors des ressources du service de trois ans, qui n'en formera jamais. Les orateurs des clubs n'ont pas eu de ces patriotiques scrupules. »

Ils avaient, hélas! pour auxiliaire, la légende de 1792, qui, depuis Sedan, devrait être effacée par nos larmes. C'est elle qui nous a fait croire que tous les Français sont des héros par droits de naissance. Il y avait dans nos armées, en 1792, un souffle d'enthousiasme qui enfantait des prodiges; mais ne comptez plus sur les miracles. L'enthousiasme militaire qui a marqué les dernières années du dix-huitième siècle, n'a jamais pu au même degré nos contemporains. D'ailleurs, ce n'est plus de l'enthousiasme qu'il faut aux armées avec les nouveaux en-

gins de destruction, c'est de la solidité; et la solidité d'une armée est dans ses cadres. Une armée dite homogène, où le prêtre, le maître, le soldat, et l'artisan aussi réfractaire à la discipline qu'à la peur, jetteront la désorganisation; Une armée d'adolescents, en proie à la fièvre typhoïde, qui, précisément, sevit jusqu'à vingt-trois ans;

Une armée sans vieux soldat, et par conséquent sans esprit militaire;

Des cavaliers qui ne connaîtront pas le canon, des sous-officiers qui ne connaîtront pas le soldat, qui auront fait leur temps de service comme une corvée; qui n'auront ni les nerfs ni les muscles du soldat, qui n'en auront pas le cœur; qui sauront leur métier comme on sait une leçon; à qui feront défaut l'expérience et l'autorité qu'elle seule peut donner; et dont une armée de recrues mal préparée et mal encadrée; voilà le présent fait à la France par les inventeurs et les prédicateurs du service de trois ans.

Nous pensions, nous, que c'était assez pour toute une vie d'avoir vu la catastrophe de Sedan; que les Français ne devraient rien avoir plus à cœur que de se donner une armée invincible, et que, si l'on touchait à la loi de 1872, ce devait être pour augmenter, et non pour diminuer la durée du service.

Mais puisque la masse de la population qui ne raisonne pas, a pris parti pour la défaite, je ne vois plus qu'un moyen de nous sauver: c'est de remonter à la source sacrée d'où sont sorties depuis ces dernières années tant de détestables folies; et, dans ce but, voici l'amendement que je propose:

Article 1er. — Il y aura deux parties de l'armée active: la première partie servira cinq ans, la seconde servira trois ans.

Article 2. — Tous les sénaristes seront incorporés dans la première partie.

Mon premier article plaira aux patriotes; le second agasera les pourfendeurs de cléricaux, les fanatiques d'irreligion. Grâce à lui, je ne désespère pas du succès.

Nos maîtres assurent qu'ils ne persécutent pas la religion. Mais toute proposition hostile au clergé obtient leur assentiment empressé. Témoin la loi sur l'affaiblissement de l'armée française.

Ah! faut-il que le fanatisme étouffe le patriotisme.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'Association des filateurs de coton à Bombay a recueilli les statistiques suivantes sur l'industrie cotonnière des Indes montée à l'europpéenne. Il y avait le 30 juin 1885:

Table with 4 columns: Filatures Broches, Mètres d'ouvriers consommés, Balles, et autres données économiques.

Les filatures et tissages mécaniques consomment donc aux Indes environ 600,000 balles de cotons indiens de 392 livres chacune (elles n'en filent pas d'autres); mais la consommation générale est bien plus forte, probablement de 1 à 1 million 1/2 de balles, car dans l'intérieur, le filage et le tissage sont très répandus chez les Hindous qui ont appris aux Européens la fabrication de cette matière; c'est précisément pour cela qu'on n'a que des statistiques insuffisantes sur la quantité des récoltes indiennes, dont une grande partie est consommée sur les lieux de production. Ainsi, le nombre d'acres plantés en coton, en 1883, à 13 millions 978,000, et en ne prenant qu'un rendement de 1/4 de balle de 392 livres par acre, on arrive, en bonne saison, à une récolte de 3,500,000 balles, dont les Indes n'ont exporté, en 1883, pour l'Europe, que 1,542,055 balles.

Pendant six ans, les filatures se sont accrues de 48 0/0 et les tissages mécaniques de 27 0/0, comme on le voit par le tableau suivant:

Table with 4 columns: Filatures Broches, Mètres d'ouvriers consommés, Balles, et autres données économiques.

En six ans, la consommation a donc plus que doublé, et elle grandira sans cesse; bien que le gouvernement anglais, pour favoriser le Lancashire, ait aboli aux Indes les droits d'entrée purement fiscaux, les filatures indiennes y jouissent d'une protection indirecte, en ce sens qu'elles ont le coton devant leurs portes, tandis que l'Angleterre doit payer le fret pour la matière brute importée chez elle et pour les fabricats exportés de chez elle. Si jamais la monstrueuse industrie cotonnière de l'Angleterre est ruinée pour laisser derrière elle la plus affreuse misère, ce sera l'œuvre des États-Unis et des Indes. Ce n'est qu'alors que les libres-échangistes anglais s'apercevront de ces conséquences funestes de leur doctrine, qui dit: Tu ne dois produire que ce que tu peux faire à meilleur marché. Aussi, les Anglais font tout ce qu'ils peuvent pour appauvrir les Indes et empêcher le développement industriel du pays.

Les filatures indiennes appartiennent soit à des compagnies indigènes, soit à des riches Parsis, et on dit que le capital y est engagé pour 78,928,295 roupies. Les Anglais n'y sont

point intéressés, et pour cause. Ce serait couper l'herbe sous leurs pieds. L'exportation des fils augmente plus rapidement aux Indes que celle des tissus, ainsi qu'on va le voir, par le tableau suivant:

Table with 3 columns: Années (1883, 1884, 1885) et valeurs pour Fils de coton et Tissus de coton.

90 0/0 des fils sont allés en Chine, où ils déplacent ceux de l'Angleterre. Les tissus s'exportent principalement pour l'Afrique orientale, pour Aden et pour l'archipel Indien. Dans cette dernière direction, les envois ont monté, pendant les six derniers mois, à 6,496,784 yards, contre seulement 2,428,000 en 1884 et 4,544,036 en 1883, même période. A Singapour on préfère les tissus indiens à ceux d'Angleterre, ces derniers étant empestés et humides.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Séance du mardi 22 Décembre 1885

Présidence de M. FLOUQUET, Président La séance est ouverte à 2 heures.

UN INCIDENT

M. Paul de Cassagnac a la parole sur le procès-verbal. Son nom a été mêlé à un incident dans des conditions qui ne lui plait pas d'accepter. Une voix s'élève et proteste. L'incident est réglé. Quant à la question du Tonkin pour déshonorer la République. C'est là une calomnie dont personne n'ose se faire l'éditeur responsable; il est à regretter que l'on aie fait l'insertion à l'Officiel de ces outrages anonymes. Il déclare qu'il place les patriotes au-dessus de tout intérêt de parti et il ne supportera pas que d'aussi faibles sentiments lui soient prêtés, soit par un évêque dévoyé qui devient ainsi le grand annoncier de la République (Bruit), soit par ceux qui ont fait devant l'opinion la honnête révélation de ces outrages.

M. le président déclare qu'il regrette les interruptions anonymes signalées par M. de Cassagnac; mais il constate que celui-ci, dans ses dernières paroles, a manqué aux convenances parlementaires. (Très bien! très bien!)

M. Dethon. — Comment toujours! L'incident est clos.

LA CONVENTION MONÉTAIRE

M. Jules Roche dépose le rapport sur le projet de loi relatif à la convention monétaire de l'Union latine; il demande l'urgence, qu'il est prononcée, et la discussion immédiate, qui est ordonnée; il donne lecture du rapport. La commission, à l'unanimité, a conclu à l'adoption du projet de convention du 8 décembre 1885, et engage le même temps au gouvernement la gravité de la situation monétaire; peut-être y aurait-il lieu de provoquer la réunion d'une conférence comme en 1861.

LES CRÉDITS DU TONKIN

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des crédits du Tonkin. DISCOURS DE M. FRÉDÉRIC PASSY M. Frédéric Passy dit qu'il monte à la tribune sous le poids d'un double anathème: celui de Mgr Freppel et celui de M. Paul Bert.

Il soutiendra la thèse de l'évacuation déjà proposée par M. Georges Périn, de l'évacuation raisonnée et intelligente s'entend. (Mouvements divers et exclamations sur certains bancs.)

M. Georges Périn, s'adressant aux membres du conseil: Prenez-vous donc que ma proposition ne fut ni raisonnable ni intelligente? Je ne le souffrirais pas! (Bruit.)

M. Frédéric Passy déclare qu'il accomplit le premier deuil à la suite de la commission. (Très bien! très bien!)

Dans cette question, dit l'orateur, on n'a que le choix des fautes. L'ère des difficultés est ouverte. Si le succès ne répond pas à nos efforts, dit-il, il faudra rappeler nos troupes, et il ajoutait: Le Delta du Tonkin est un véritable marais.

M. Paul Bert. — Avec 200 habitants par kilomètre carré.

M. Frédéric Passy continue à citer les déclarations du général Camponen: Si nous avons un succès, dit-il encore, il faudra liquider cette affaire. En effet, en présence d'une entreprise mal conçue, mal préparée, mal dirigée, comme l'a dit Mgr Freppel, ne faut-il pas souper la corde avant qu'elle nous étrangle?

Nous étions alors en guerre; nous n'y sommes plus. Nous avons donc repris notre pleine liberté d'action. Dans cette situation, nous n'avons qu'une chose à faire: peser les inconvénients et les avantages. C'est ce que la sagesse commande plus encore pour les nations que pour les individus, parce que, plus encore que ceux-ci, elles sont obligées à compter. Ce n'est pas d'instinct, c'est par esprit, qu'il faut agir. Qu'est-ce donc, au point de vue du droit et de l'avoir que cette politique coloniale ou plutôt anti-coloniale? Est-elle vraie, comme le croit Mgr Freppel, que ce soit un devoir pour les nations avancées de s'emparer par le sabre et le canon des pays tard venus pour les mettre à la hauteur de la civilisation européenne? (Très bien! à gauche.)

M. Rogues (de Fillo). — Le canon de l'Eglise! M. Frédéric Passy regrette que la question de la politique coloniale n'ait jamais pu être traitée qu'individuellement et sous le coup de préoccupations spéciales à telle ou telle possession.

Il déclare que les colonies ne sont pas nécessaires au développement du commerce d'une nation. La Suisse n'en a pas! (Mouvements divers.) La Norvège n'en a pas!

M. Laur. — Parlez donc de la Hollande! M. Frédéric Passy. — La Suisse est relativement à son chiffre de population, la nation la plus commerçante du monde. La République argentine et le Canada, qui ne nous tiennent par aucun lien légal,

ne constituent-ils pas pour nous les meilleurs des colonies?

La thèse de M. Paul Bert est celle de Franklin qui disait que dans sa conviction la France et l'Angleterre auraient beaucoup gagné à affranchir leurs colonies et à commercer librement avec elles. Plusieurs économistes considérables ont partagé cette opinion. Elle est celle d'hommes politiques nombreux en Angleterre.

L'Australie, qui est la région la plus riche du monde, est une de ces colonies affranchies qui ont grandi par l'initiative et la liberté, et, qui servent mieux nos intérêts de la mère-patrie que si elles lui étaient rattachées par des liens administratifs et politiques.

Les renseignements sur le Tonkin sont contradictoires; cependant tout le monde est d'accord pour reconnaître que c'est un pays très insalubre; la fièvre paludéenne, la fièvre des bois y règnent en permanence; le choléra y paraît souvent. Il faudra de longues années pour obtenir des résultats, et quelqu'un Personne n'en sait rien. En attendant on va continuer à envoyer là-bas des hommes et des millions.

On a parlé de 6,000 hommes, mais on a parlé aussi de 60,000. Quand le service obligatoire a été voté, c'était pour mettre tous les jeunes gens au service de la France, le jour où elle serait menacée; ce n'était pas pour les mettre à la disposition de la première entreprise venue; on peut tout demander en cas de nécessité; il ne faut rien accorder de ce qui n'est pas nécessaire.

Quant à la dépense, si l'on tient compte du matériel, elle ne sera pas loin d'atteindre un milliard. S'il y a déshonneur à abandonner le Tonkin, comme le soutient M. Paul Bert, il n'y en aurait pas moins à abandonner l'Annam.

Il ne s'agit pas d'évacuer à tout prix, mais de remettre le Tonkin en tel état que nous n'ayons plus besoin d'y intervenir.

Le rôle de la Chambre est de signifier que les crédits devront être employés à la liquidation honorable mais définitive de l'entreprise du Tonkin.

Quant à la question de Madagascar, elle sera plus facile à résoudre si l'on veut se contenter de haute garantie au lieu de protectorat. Ce n'est qu'une différence de mots.

En attendant hier l'évêque d'Angers partit en guerre de façon si fougueuse, l'orateur était tenté de lui dire: « Eh quoi! Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage? (Rires.) »

Quand on ne reconnaît à aucune puissance le droit d'intervenir à une autre partie de son territoire, de quel droit lions-nous envahir le sol d'autres nations pour qui ce peut être une Alsace et une Lorraine!

DISCOURS DE M. BALLUE

M. Ballue s'explique sur un incident qui s'est passé dans la commission. Les membres de la minorité de la commission, mis en demeure de faire connaître leur opinion, ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de prendre la parole dans la discussion générale, n'ayant d'autre préoccupation que celle de mettre un terme aussi prompt que possible à une situation diffidente et aux anxiétés de ceux qui sont là-bas.

L'orateur, interrogé personnellement par un membre de la majorité de la commission, a répondu que la France, puissance maritime, ne pouvait se désintéresser des affaires de l'Indo-Chine et que, quant à lui, il ne pouvait admettre l'évacuation. Il a ajouté toutefois que s'il fallait, en effet, 50,000 hommes et 100 millions par an, pour maintenir notre situation au Tonkin, alors l'évacuation s'imposerait; mais l'opinion de la minorité est que nous trouverions dans les ressources du Tonkin l'équivalent de nos dépenses et que notre force continentale n'en serait pas amoindrie. Elle a partagé la tâche de cette démonstration entre ses membres.

Chargé du côté militaire de la question, l'orateur répète les arguments déjà développés par lui dans la commission. Il dit que si on évacue le Tonkin, il faudra aussi évacuer la Cochinchine. Il est impossible de renoncer au résultat obtenu par trois années de glorieux efforts. Après avoir battu les Chinois et les bandes du Tonkin, se retirer serait indigne de la France. (Applaudissements répétés au centre.)

DISCOURS DE M. CAMILLE PELLETAN

M. Camille Pelletan commence par regretter qu'on ait révéillé cette question qui divise les républicains, au lieu de faire l'accord sur l'ensemble des réformes intérieures. (Murmures au centre.) Quant à lui, il ne pouvait admettre l'évacuation. Il a ajouté toutefois que s'il fallait, en effet, 50,000 hommes et 100 millions par an, pour maintenir notre situation au Tonkin, alors l'évacuation s'imposerait; mais l'opinion de la minorité est que nous trouverions dans les ressources du Tonkin l'équivalent de nos dépenses et que notre force continentale n'en serait pas amoindrie. Elle a partagé la tâche de cette démonstration entre ses membres.

Chargé du côté militaire de la question, l'orateur répète les arguments déjà développés par lui dans la commission. Il dit que si on évacue le Tonkin, il faudra aussi évacuer la Cochinchine. Il est impossible de renoncer au résultat obtenu par trois années de glorieux efforts. Après avoir battu les Chinois et les bandes du Tonkin, se retirer serait indigne de la France. (Applaudissements répétés au centre.)

Il ne s'agit pas d'évacuer à tout prix, mais de remettre le Tonkin en tel état que nous n'ayons plus besoin d'y intervenir.

Le rôle de la Chambre est de signifier que les crédits devront être employés à la liquidation honorable mais définitive de l'entreprise du Tonkin.

Quant à la question de Madagascar, elle sera plus facile à résoudre si l'on veut se contenter de haute garantie au lieu de protectorat. Ce n'est qu'une différence de mots.

En attendant hier l'évêque d'Angers partit en guerre de façon si fougueuse, l'orateur était tenté de lui dire: « Eh quoi! Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage? (Rires.) »

Quand on ne reconnaît à aucune puissance le droit d'intervenir à une autre partie de son territoire, de quel droit lions-nous envahir le sol d'autres nations pour qui ce peut être une Alsace et une Lorraine!

Chargé du côté militaire de la question, l'orateur répète les arguments déjà développés par lui dans la commission. Il dit que si on évacue le Tonkin, il faudra aussi évacuer la Cochinchine. Il est impossible de renoncer au résultat obtenu par trois années de glorieux efforts. Après avoir battu les Chinois et les bandes du Tonkin, se retirer serait indigne de la France. (Applaudissements répétés au centre.)